

b. Les habitats naturels



Google satellite / Naturalia Novembre 2016 / Cartographie : RS

COR : Code CORINE Biotopes / N2000 : Code Natura 2000

Figure 7 : carte des habitats naturels

Le site du projet SOPREMA est pour l'essentiel formé de zones rudérales (85%), d'une petite zone de friches rudérales (12,9%) et de quelques fourrés (2,1%).

c. Descriptif des zones rudérales

Les zones rudérales sont généralement le résultat de la profonde altération des milieux naturels et semi-naturels, suite à l'altération anthropique des sols. Elles sont colonisées dans une première phase par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles à stratégie opportuniste et à faible valeur patrimoniale, avec la présence quasi systématique d'espèces invasives.



Dans une phase finale, les zones rudérales sont colonisées par des espèces ligneuses, évoluant ainsi vers la dynamique des milieux naturels voisins.

Cet habitat est relativement bien représenté à l'ouest ainsi que sur les pistes et leurs abords sur le site d'étude. Il est alors possible d'observer des espèces banales telles que la Renouée des oiseaux *Polygonum aviculare*, l'Herbe à Robert *Geranium robertianum*, l'Avoine barbue *Avena barbata* ou encore le Laiteron maraîcher *Sonchus oleraceus*. Cet habitat en partie d'origine anthropique est fortement perturbé et peu diversifié ; il présente un **enjeu local de conservation négligeable**.

Terrains en friche rudéralisés (Code CORINE Biotopes: 87.1 x 87.2) : formation en mosaïque présentant les mêmes caractéristiques que les habitats de friches et de garrigues à *Helichrysum* décrits précédemment. Toutefois, les friches y sont bien plus représentées en raison de la forte dégradation des milieux dans les secteurs où elles se situent. À ce titre, cette mosaïque d'habitat présente un faible enjeu local de conservation

d. Descriptif des zones de fourrés

Les zones de fourrés sont des formations pré- ou postforestières la plupart du temps décidues. Elles sont généralement caractéristiques de la zone de forêts décidues, mais elles colonisent aussi des stations fraîches, humides ou perturbées de la zone forestière sempervirente méditerranéenne. Il est possible de retrouver ponctuellement cet habitat sur le site d'étude, notamment au niveau des limites parcellaires. Il correspond à un stade de recolonisation de la chênaie. On retrouve alors des espèces arbustives telles que le Prunellier *Prunus spinosa*, l'Aubépine *Crataegus monogyna* ou le Lentisque *Pistacia lentiscus*.

Ces dernières présentent dans la plupart des cas sur le site d'étude, une strate herbacée typique des terrains en friches en raison de l'origine post-culturelle de cette formation. Cet habitat relativement courant en France se retrouve fréquemment sur la zone d'étude, notamment dans les zones de déprise agricole. A ce titre il présente un **enjeu local de conservation faible**.

Les milieux repérés présentent des enjeux locaux de conservation négligeable (pour l'essentiel des surfaces, à faible (pour des micro secteurs au sein de la zone).

Code Corine	Intitulé Corine biotope ou propre à l'étude	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Zone humide	Dét. ZNIEFF	Surface de l'aire d'étude	Statut sur l'aire d'étude	Enjeu intrinsèque	Enjeu local
31.8	Fourrés	-	-	p.	Non	1,06 ha	Formation post-culturelle peu diversifiée, dégradée	Faible	Faible
87.1	Terrains en friche	-	-	p.	Non	62,45 ha	Habitat post-culturel assez diversifié, dégradé	Faible	Faible
87.1 x 87.2	Terrains en friche rudéralisés	-	-	p.	Non	2,15 ha	Friches dégradées	Faible	Faible
87.2	Zones rudérales	-	-	p.	Non	9,34 ha	Habitat fortement dégradé, déstructuré	Faible	Négligeable

Les milieux repérés présentent des enjeux locaux de conservation négligeable (pour l'essentiel des surfaces, à faible (pour des micro secteurs au sein de la zone).

e. Synthèse des enjeux floristiques et faunistiques

Le tableau suivant présente la synthèse des espèces patrimoniales et protégées sur l'aire d'étude.

Les éléments concernant le site d'implantation des usines apparaissent en caractères cyan. Toutefois, pour toutes les espèces relevées, il s'agissait de présence ponctuelle. En terme d'habitat, pour toutes ces espèces, les enjeux sont négligeables à faibles.

Figure 8 : tableaux de synthèse des enjeux floristiques et faunistiques

Légende : PN : Protection Nationale / LC : Préoccupation Mineure / NT : Quasi menacée / AS : A surveiller / D : en déclin / VU : Vulnérable / E : en danger / DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore / DOI : Directive Oiseaux Annexe

	Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	Dét ZNIEFF	Liste Rouge		Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu sur la zone d'étude
					régionale	nationale		
Habitats naturels	31.8 Fourrés	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	31.831 Roncier	-	-	-	-	-	Faible	Négligeable
	31.831 x 87.1 x 87.2 Mosaïque de ronciers et de friches	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	32.47 Garrigue à Thym	-	-	-	-	-	Faible à Modéré	Fort à très fort « ...dernière [thymée] des costières où croissent 10 espèces d'orchidées » (Bulletin n°9 SFO, 2012)
	34.36 x 87.1 Ourlets à Brachypode de Phénicie enrichés	-	-	-	-	-	Faible	Modéré (car habitat intimement lié aux garrigues à Thym à proximité)
	45.312 Taillis de Chêne vert	-	9340	-	-	-	Modéré	Modéré
	45.312 x 41.39 x 41.7 Boisement mixte	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	51.1 x 89.23 Bassin à phragmites	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	83.14 Vergers à Amandiers	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	84.1 Alignements d'arbres	-	-	-	-	-	Négligeable	Négligeable
	84.3 Bosquet	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	86 Pistes et bâti	-	-	-	-	-	Négligeable	Négligeable
	87.1 Terrains en friche	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	87.1 x 87.2 Terrains en friche rudéralisés	-	-	-	-	-	Faible	Faible
	87.2 Zones rudérales	-	-	-	-	-	Faible	Négligeable
89.22 Fossé	-	-	-	-	-	Faible	Faible	

	Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	Dét ZNIEFF	Liste Rouge		Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu sur la zone d'étude
					régionale	nationale		
Flore	Ophrys bombyx	Nationale		Strict	NA	VU	Fort	Très fort
	Ophrys brillant	Régionale		Strict	DD	NT	Fort	Fort
	Orchis lacté	-		Strict	EN	VU	Fort	Très fort
	Orchis papillon	-			EN	NT	Modéré	Fort
	Stipe capillaire	-		Strict			Modéré	Modéré
Oiseaux	Alouette des champs		DO-II		LC	NT	Non hiérarchisé	Reproduction
	Alouette lulu	Art. 3	DO-I		LC	LC	Faible	Reproduction
	Bouscarle de Cetti	Art. 3			LC	NT	Faible	Reproduction
	Bruant proyer	Art. 3			LC	LC	Faible	Reproduction
	Bruant zizi	Art. 3			LC	LC	Faible	Reproduction
	Bruant des roseaux	Art. 3			-	EN	Modéré	Hivernage
	Busard Saint-Martin	Art. 3	DO-I		EN	LC	Modéré	Hivernage
	Buse variable	Art. 3			LC	LC	Faible	Transit / alimentation
	Chardonneret élégant	Art. 3			VU	VU	Faible	Reproduction
	Choucas des tours	Art. 3	DO-II		LC	LC	Faible	Transit / alimentation
	Cigogne blanche	Art. 3	DO-I	Stricte	NT	LC	Modéré	Transit / alimentation
	Circaète Jean-le-Blanc	Art. 3	DO-I	A critères	LC	LC	Fort	Transit / alimentation
	Cisticole des joncs	Art. 3			LC	VU	Faible	Reproduction
	Cornelle noire		DO-II		LC	LC	Non hiérarchisé	Transit / alimentation
	Coucou geai	Art. 3		Remarquable	NT	LC	Modéré	Reproduction
	Étourneau sansonnet		DO-II		LC	LC	Non hiérarchisé	Reproduction
	Faucon crécerelle	Art. 3			LC	NT	Faible	Transit / alimentation
	Fauvette mélanocéphale	Art. 3			LC	NT	Faible	Reproduction
	Grimpereau des jardins	Art. 3			LC	LC	Faible	Reproduction
	Guêpier d'Europe	Art. 3		Remarquable	NT	LC	Modéré	Reproduction
Héron garde-boeufs	Art. 3		A critères	LC	LC	Modéré	Transit / alimentation	

Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	Dét ZNIEFF	Liste Rouge		Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu sur la zone d'étude
				régionale	nationale		
Hirondelle de fenêtre	Art. 3			LC	NT	Faible	Transit / alimentation
Hirondelle rustique	Art. 3			NT	NT	Faible	Transit / alimentation
Huppe fasciée	Art. 3		Remarquable	LC	LC	Modéré	Reproduction
Linotte mélodieuse	Art. 3			NT	VU	Modéré	Reproduction
Martinet noir	Art. 3			LC	NT	Faible	Transit / alimentation
Merle noir		DO-II		LC	LC	Non hiérarchisé	Reproduction
Mésange à longue queue	Art. 3			LC	LC	Faible	Reproduction
Mésange bleue	Art. 3			LC	LC	Faible	Reproduction
Mésange charbonnière	Art. 3			LC	LC	Faible	Reproduction
Milan noir	Art. 3	DO-I		LC	LC	Modéré	Transit / alimentation
Oedicnème criard	Art. 3	DO-I	A critères	LC	LC	Fort	Reproduction
Outarde canepetière	Art. 3	DO-I	A critères	NT	CR	Fort	Reproduction et hivernage
Perdrix rouge		DO-II-III		DD	LC	Non hiérarchisé	Reproduction
Petit-duc Scops	Art. 3			NT	LC	Modéré	Reproduction
Pie bavarde		DO-II		LC	LC	Non hiérarchisé	Reproduction
Pigeon ramier		DO-II-III		LC	LC	Non hiérarchisé	Reproduction
Pipit farlouse	Art. 3			VU	VU	Modéré	Hivernage
Pipit rousseline	Art. 3	DO-I	Remarquable	VU	LC	Modéré	Reproduction
Roitelet huppé	Art. 3			LC	NT	Faible	Transit / alimentation
Rollier d'Europe	Art. 3	DO-I	A critères	NT	NT	Modéré	Reproduction
Rosignol philomèle	Art. 3			LC	LC	Faible	Transit / alimentation
Rougegorge familier	Art. 3			LC	LC	Faible	Transit / alimentation
Sterne hansel	Art. 3	DO-I	Stricte	VU	VU	Fort	Transit / alimentation
Tarier pâtre	Art. 3			VU	NT	Faible	Transit / alimentation
Verdier d'Europe	Art. 3			NT	VU	Faible	Transit / alimentation

	Espèce	Protection	Natura 2000	Dét ZNIEFF	Liste Rouge		Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu sur la zone d'étude
					régionale LR	nationale		
Amphibiens	Rainette méridionale	PN	DHFF - IV		LC	LC	Faible	Reproduction, hibernation, alimentation
	Crapaud commun	PN			LC	LC	Faible	Reproduction, hibernation, alimentation
	Crapaud calamite	PN	DHFF - IV		LC	LC	Faible	Reproduction, hibernation, alimentation
	Triton palmé	PN			LC	LC	Faible	Reproduction, hibernation, alimentation
	Pélodyte ponctué	PN			LC	LC	Faible	Reproduction, hibernation, alimentation
	Grenouille rieuse	PN		Introduit	NE	LC	Négligeable	Reproduction, hibernation, alimentation
Reptiles	Lézard des murailles	PN	DHFF - IV		LC	LC	Faible	Hibernation, reproduction, alimentation
	Lézard ocellé	PN		Det stricte	VU	VU	Très fort	Hibernation, reproduction, alimentation
	Psammodrome d'Edwards	PN		Det stricte	VU	NT	Fort	Hibernation, reproduction, alimentation
	Couleuvre de Montpellier	PN			NT	LC	Modéré	Hibernation, reproduction, alimentation
	Couleuvre à échelons	PN			NT	LC	Modéré	Hibernation, reproduction, alimentation
	Seps strié	PN			VU	LC	Modéré	Hibernation, reproduction, alimentation
	Tarente de Maurétanie	PN			NE	LC	Faible	Hibernation, reproduction, alimentation
	Lézard vert	PN	DHFF - IV		LC	LC	Faible	Hibernation, reproduction, alimentation
	Orvet fragile	PN			LC	LC	Faible	Hibernation, reproduction, alimentation
	Couleuvre vipérine	PN			LC	LC	Faible	Hibernation, reproduction, alimentation
	Couleuvre à collier	PN	DHFF - IV		LC	LC	Faible	Hibernation, reproduction, alimentation
	Invertébrés	Petit Mars changeant	-	-	déterminante	-	LC	Faible
Lucane cerf-volant		-	DHFF - II	-	-	LC	Faible	Reproduction, alimentation, hivernage
Grand capricome		PN	DHFF - II et IV	déterminante	-	LC	Modéré	Reproduction, alimentation, hivernage
Mammifères (hors chiroptères)	Hérisson d'Europe	Art. 2			-	LC	Faible	Transit / alimentation
	Ecureuil roux	Art. 2			-	LC	Faible	Transit / alimentation
	Genette commune	Art. 2	DH-V		-	LC	Faible	Transit / alimentation
	Lapin de garenne	Art. 2			-	NT	Modéré	Transit / alimentation / reproduction
Chiroptères	Pipistrelle pygmée	Art. 2	DH-IV		-	LC	Modéré	Transit / alimentation

	Espèce	Protection	Natura 2000	Dét ZNIEFF	Liste Rouge		Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu sur la zone d'étude
					régionale LR	nationale		
	Pipistrelle commune	Art. 2	DH-IV		-	LC	Faible	Transit / alimentation
	Pipistrelle de kuhl	Art. 2	DH-IV		-	LC	Faible	Transit / alimentation
	Sérotine commune	Art. 2	DH-IV		-	LC	Faible	Transit / alimentation
	Noctule de Leisler	Art. 2	DH-IV	A critère	-	NT	Modéré	Transit / alimentation
	Murin de Daubenton	Art. 2	DH-IV		-	LC	Faible	Transit / alimentation

f. Le site d'implantation des usines et l'arrêté préfectoral de dérogation

A l'échelle de la zone d'étude investiguée par Naturalia (dont le site d'implantation des usines porté par la révision allégée ne constitue qu'une fraction) les relevés de terrain ont montré la présence d'une faune pour partie composée d'espèces remarquables. Quatorze espèces d'amphibiens et de reptiles ont été répertoriées :

- Pour les amphibiens (6 espèces) : Bufo spinosus ou Crapaud épineux, Epidalea calamita ou Crapaud calamite, Hyla meridionalis ou Rainette méridionale, Lissotriton helveticus ou Triton palmé, Pelodytes punctatus ou Pélodyte ponctué, Pelophylax ridibundus ou Grenouille rieuse,
- Pour les reptiles (8 espèces) : Coronella girondica ou Coronelle girondine, Lacerta bilineata ou Lézard à deux raies, Malpolon monspessulanus ou Couleuvre de Montpellier, Natrix maura ou Couleuvre viperine, Podarcis muralis ou Lézard des murailles, Tarentola mauritanica ou Tarente de Maurétanie, Timon lepidus ou Lézard ocellé, Zamenis scalaris ou Couleuvre à échelons.



Cependant, le site d'accueil des usines SOPREMA constitue le milieu le plus dégradé et le moins riche sur le plan faunistique et floristique. Il en va de même des terrains adjacents. L'incidence de l'installation de l'usine sur l'environnement naturel peut être ainsi qualifiée de négligeable à faible.



Dans un objectif de sauvetage de la population de lézard ocellé et des autres reptiles et amphibiens, un arrêté préfectoral DREAL-DBMC-2020-169-001 de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégées a été pris en date du 17 juin 2020.

Le site d'implantation de l'usine a été de fait intégré dans ce programme de capture et de déplacement (en dépit des milieux naturels très pauvres qu'il abrite, très peu propice à la faune patrimoniale).

Les opérations de capture, déplacement et relâcher de spécimens de reptiles et amphibiens sont autorisées uniquement du 1er mars au 30 novembre, et ce, avant le 31 décembre 2021, soit en dehors des périodes de léthargie hivernale.

Ainsi, le terrain sera libre de tout enjeu écologique avant l'accueil de cette nouvelle usine.

Le périmètre parcellaire visé par le déplacement de ces espèces et la zone de relâcher sont présentés en page suivante.



2. LES PAYSAGES

a. Incidences du projet sur les paysages

Les usines projetées, compte-tenu de leurs prospects imposants vont nécessairement impacter les perspectives dans lesquelles elles seront visibles, elles modifieront la perception du paysage local par leur massivité.

La principale incidence paysagère du projet sera sa perception l'autoroute A54.

Coté Avenue de l'escadrille, positivement, le projet permettra d'apporter plus de lisibilité au paysage actuel, qui s'est étendue au fil du temps : l'espace initialement agricole, puis devenue aire de stockage d'enrobé pour les besoins techniques de l'autoroute, zone de remblais au Nord, est aujourd'hui partiellement en friches. Les bâtiments d'activités existants sont trop éloignés à la frange Sud pour structurer le paysage.

Le grand terrain vague fendu par l'avenue de l'escadrille, voie urbaine qui semble « suspendue » dans ce paysage renvoie l'image d'un relatif « désordre » avec des occupations du sol très différentes qui se juxtaposent sans réel liant.

Ainsi, en affirmant une destination claire, une urbanisation nette, le projet s'inscrira dans une forme de cohérence globale dans la composition paysagère : il ne sera pas créé de « nouveau point d'accroche » pour l'urbanisation au sein de la plaine, pas de mitage supplémentaire, mais une extension de la zone d'activités sur un modèle de construction épuré et accompagné d'une trame végétale intégratrice. Paradoxalement (compte-tenu des volumétries), cette occupation du sol sera moins « dérangentant pour l'œil » qu'un vaste ensemble qui renvoie l'image d'une friche.

b. Parti paysager proposé

Le principal impact paysager occasionné par l'usine est sa perception depuis l'autoroute. L'usine fera face à des bâtiments d'activité de grands prospects, construits « coté Garons » de la ZAC MITRA.

Compte-tenu des prospects : une façade de 250 m de long sur une hauteur de 15 m, le parti d'aménagement n'est pas celui « du masque » de l'étiollement (peu crédible) du bâtiment dans le grand paysage, mais au contraire, celui de sa mise en scène :

Le long de l'autoroute, pleinement visible, en provenance d'Arles ou de Nîmes, le parti architectural et paysager est la mise en scène du bâtiment, au travers d'une image résolument contemporaine et qualitative, qui s'éloignent des codes de l'architecture industrielle « classique ».





Ainsi, au Sud du terrain d'assiette, le grand volume de la halle de production, tout en transparence, prendra de la hauteur à son extrémité Est afin de montrer aux véhicules circulant sur l'autoroute l'activité qui s'y déroule. Les locaux annexes à la production se déploieront sur les façades Sud et Ouest de celles-ci, avec des volumes simples et une écriture épurée liée à leur fonction très technique.

En proue du bâtiment, un grand auvent se déploiera, signal fort de cette usine. Le pavillon en R+1 viendra se glisser sous cet auvent, à la jonction avec la paroi vitrée de la halle de production. Ses façades seront ornées d'une double peau ajourée, telle un tressage en osier, donnant une singularité toute particulière à ce parallélépipède. Un aménagement paysager en restanques plantées de plantes méditerranéennes accentuera la qualité de cette entrée.



Enfin, le volume de stockage des produits finis se déployant sur 170 m de long, vient doucement se déformer grâce à de grandes « écailles » verticales, revêtues de bardage. Les failles ainsi engendrées, perçues depuis le Nord, apporteront la lumière naturelle dans la halle le jour et une fente lumineuse depuis l'autoroute la nuit. La façade côté ZAC reprendra le même bardage sur une façade plane, en phase avec l'aire de chargement des poids lourds qui la longera.



La cinquième façade sera également bien qualifiée. Elle sera revêtue de panneaux photovoltaïques cristallins permettant de produire de l'énergie solaire. Les quelques équipements techniques situées en toiture seront masqués depuis la voie publique grâce à des façades rehaussées. Le toit du pavillon sera surmonté d'arbres qui viendront passer à travers la grande trémie formée dans l'auvent.

3. L'AGRICULTURE

a. Etat initial et zones susceptibles d'être touchées

Le projet se situe dans une zone équipée, destinée à l'activité économique. Son terrain d'assiette est constitué :

- D'une ancienne base de stockage d'enrobé pour l'autoroute A 54 (pour l'essentiel de sa superficie),
- D'une zone de remblais, aux sols hétérogènes et accidentés.

Ces terrains ont déjà perdu leur intérêt agronomique. Ils ne représentent aucun potentiel agricole.

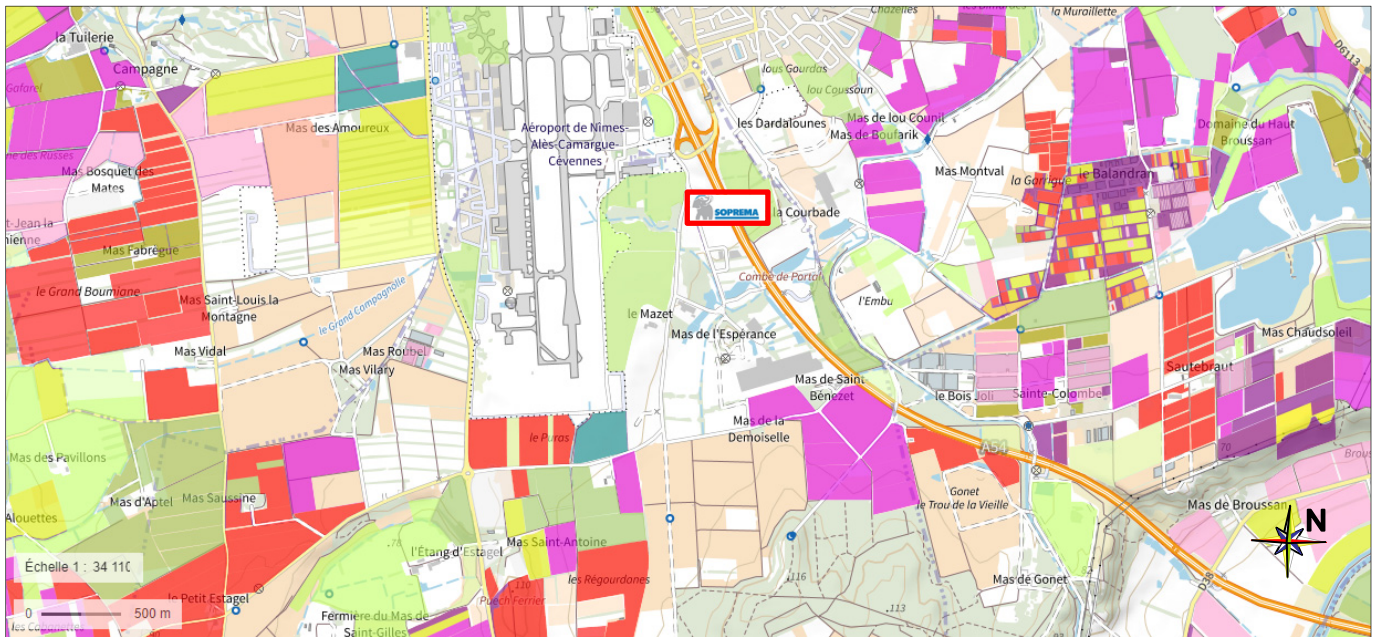
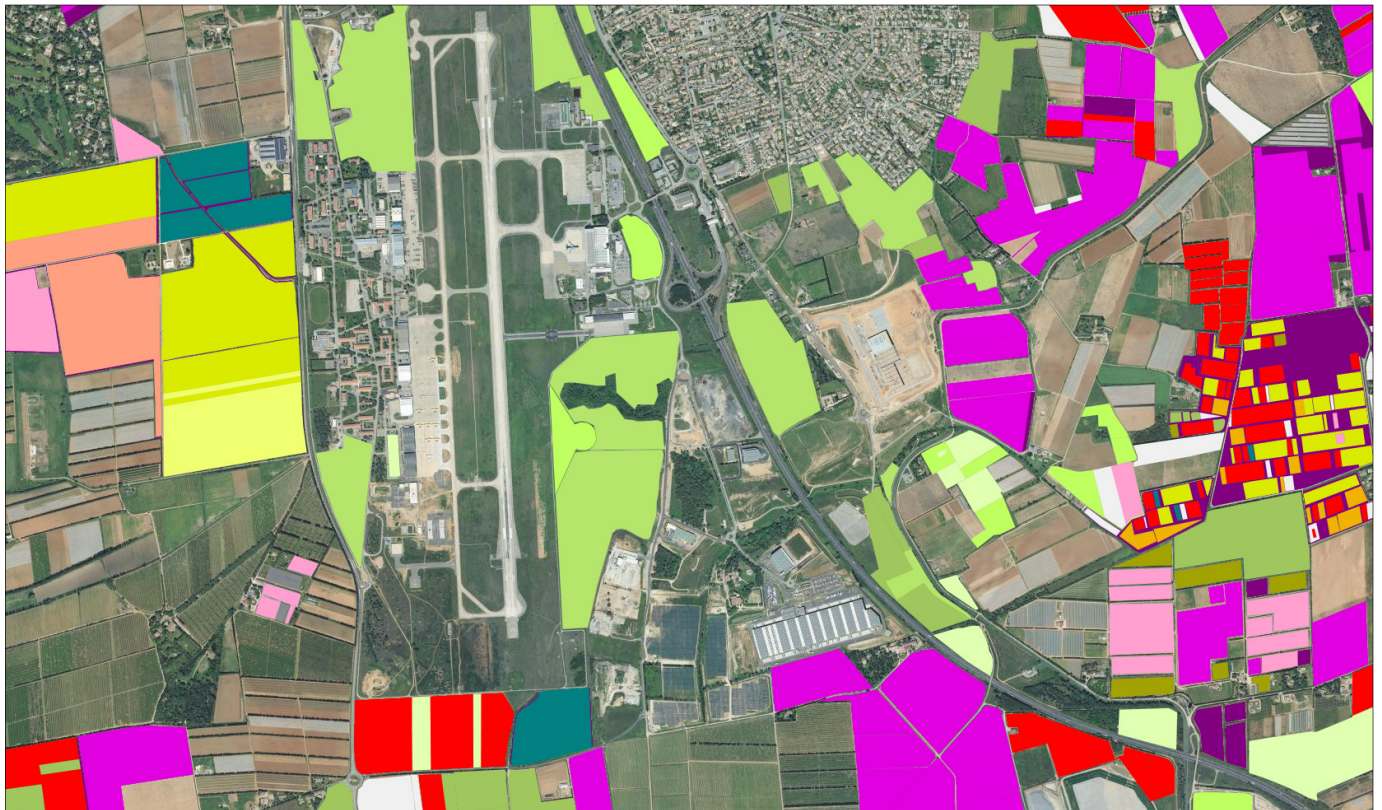


Figure 9 : l'espace agricole au voisinage du projet (source : GEOPORTAIL)



■ Blé tendre	■ Riz
■ Maïs grain et ensilage	■ Légumineuses à grains
■ Orge	■ Fourrage
■ Autres céréales	■ Estives et landes
■ Colza	■ Prairies permanentes
■ Tournesol	■ Prairies temporaires
■ Autre oléagineux	■ Vergers
■ Protéagineux	■ Vignes
■ Plantes à fibres	■ Fruit à coque
■ Semences	■ Oliviers
■ Gel (surface gelée sans production)	■ Autres cultures industrielles
■ Gel industriel	■ Légumes ou fleurs
■ Autres gels	■ Canne à sucre
■ Riz	■ Arboriculture
	■ Divers
	■ Non disponible

L'usine sera implantée en zone d'activités économiques. Cette zone est limitée à l'Ouest par l'aérodrome de Nîmes - Garons et à l'Est par l'autoroute A54.

Au-delà, de nombreuses parcelles agricoles sont recensées et représentaient, en 2018, 76,5% de la surface du territoire communal de Saint-Gilles (11 700 ha).

L'agriculture est orientée essentiellement vers le travail des vignes, les plantations de riz, les prairies fourragères et des vergers.

Le terrain d'assiette du projet n'est constitué d'aucune parcelle agricole déclarée à la PAC, ni simplement agricole.

Aux abords du site coté Ouest, les terrains ne sont pas cultivés mais utilisés pour la production de fourrage. La présence de l'usine n'aura pas d'incidence sur cette activité.

b. Incidences du projet et consommation d'espace agricole

Le projet ne consomme aucun espace agricole ni n'aura d'impact direct ou indirect sur l'exploitation et l'économie agricole. Cet impact s'est produit lors de la création de la ZAC.

4. LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

a. Etat initial et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées

DESSERTE DE LA ZONE ET COMPTAGES

La desserte de la ZAC Mitra est assurée par l'A54, qui la traverse (échangeur autoroutier Nîmes - Garons). D'autres infrastructures routières permettent l'accès à la zone d'étude :

- la départementale 42 à l'Ouest de l'aéroport, reliant Nîmes à Saint-Gilles,
- la départementale 442 A à l'Est de l'autoroute 54, qui traverse Garons pour rejoindre Saint-Gilles,
- la départementale 6113, également à l'Est de l'autoroute, reliant Bouillargues à Arles.

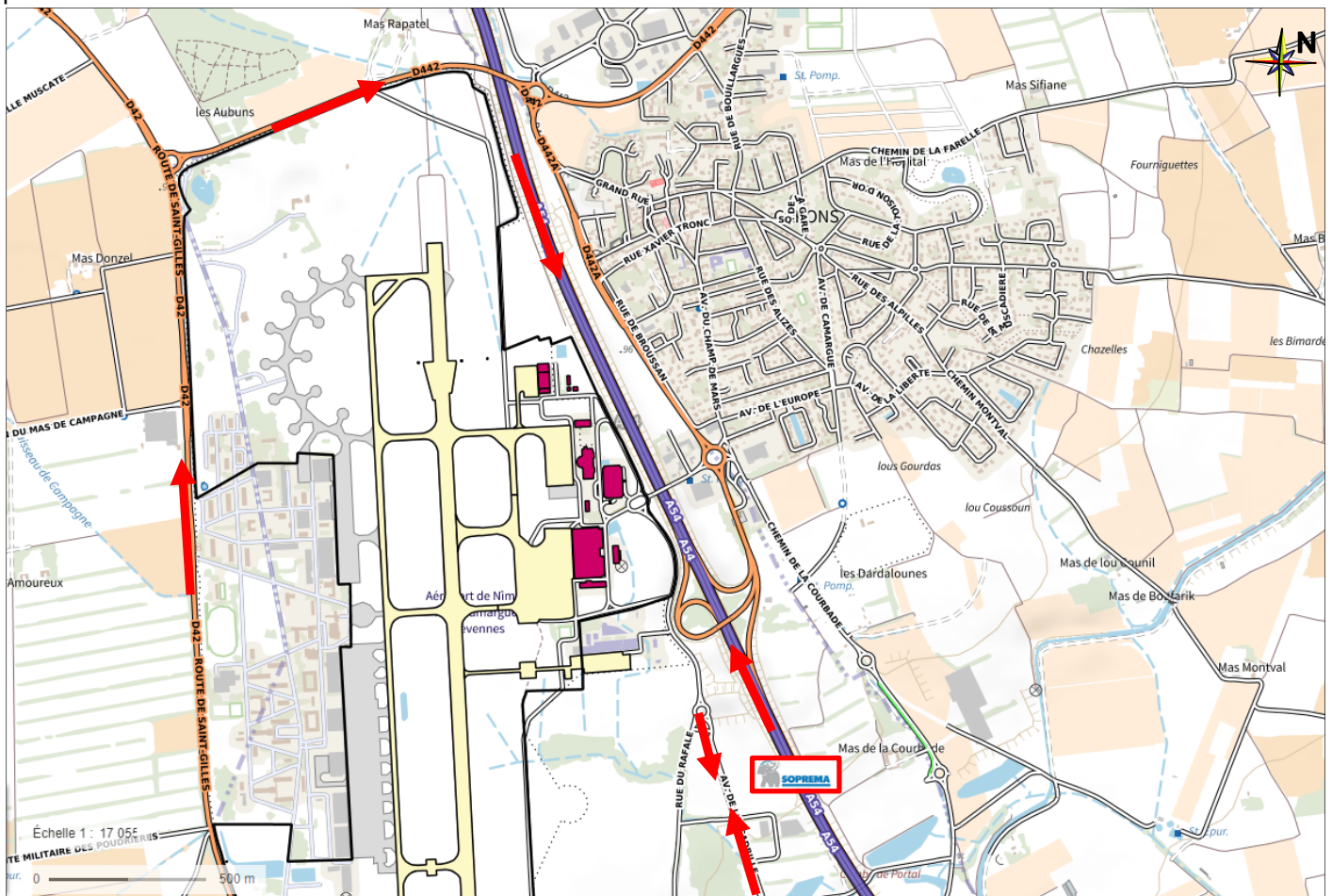
Le trafic journalier de ces axes routiers a fait l'objet de relevés indiquant les comptages suivants :

Comptage	A54	RD42	RD442 A	RD6113
En nb total de véhicules	40 500	8 140	8 567	12 510
En % de poids lourds (PL)	17,5 %	NC*	NC	NC
En moyenne journalière de PL	7 085	NC	NC	NC

*Non comptabilisé

ACCES A LA ZAC MITRA

La ZAC est desservie directement par l'autoroute A54 et par la RD442A. L'accès à la future usine s'effectue ensuite par l'avenue de l'escadrille.



Source : geoportail.gouv.fr, janvier 2021

➔
Accès à la zone.